

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron**  
**Arrondissement de Millau**  
**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
de Présents : 13  
de Votants : 15

Vote : Pour : 14          Contre : 0          Abstention : 0

**Extrait du Registre**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du Jeudi 29 Juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS, M. Simon PUECH à M. Jean-François VIDAL,

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUSTAN

**OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir remplacement congés des agents titulaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1mois et 14jours (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 17 Juillet 2023 au 31 Août 2023 inclus.

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**DELIBERATION : 2023-043**  
**Code matière : 4.2**

Cet agent assurera des fonctions de d'adjoint technique à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTE : à 14 POUR des membres présents

M. Jean-François VIDAL ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire